



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41
Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON – EDUCATION
SPORTIVE – FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC – VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF**

PROCES VERBAL

REUNION du COMITE DIRECTEUR du lundi 15 avril 2019

Sections présentes : Volley Ball ; CMS ; GV ; Tir à l'Arc ; Athlétisme ; Multisports ; Basket ; VTT

Sections représentées : Badminton ; Football ; Tennis ; Pétaque ;

Section absente : Arts martiaux

Excusés : JM Lucet ; P Vitani

Représentant Municipalité : B Watremez

Voir liste d'émargement

- En introduction, le Président de l'ASR rappelle qu'au vu du peu de réunions de l'ASR (2 CD + AG) an, il serait bien que toutes les sections y participent. Ce n'est pas le cas, ce soir, pour les Arts Martiaux.
- Ordre du Jour : Adoption du PV du CD ASR du 19/11/2018 -> OUI à l'unanimité.
- Ordre du Jour : Préparation de l'AG du 15/05/2019,
 - Il est rappelé que toutes les sections doivent préparer leur rapport annuel succinct, Celles-ci devront ensuite les envoyer à l'ASR. (En informatique si possible)
 - Demande de la Marie concernant la liste des récompensés. Chaque section devra envoyer sa liste au Président au plus tard le 29/04/2019. Les récompenses seront remises en avant-première de l'AG et à l'issue de chaque rapport annuel.
- Ordre du Jour : Point subventions et comptabilité ASR
 - Comme tous les ans un acompte sur la subvention annuelle municipale est demandé par l'ASR d'un montant de 22K€. Toutes les sections peuvent donc demander, à partir de mi-février ; un acompte auprès de l'ASR. Une seule section en a fait la demande cette année. (Volley)
 - La subvention de la Marie, pour l'année 2019, est votée pour un montant de 65K€ comme demandée par l'ASR. (Montant identique à 2018).
 - Surprise du représentant du Tennis qui aurait sans doute souhaité pouvoir demander un acompte...
- Ordre du Jour : Point sections,
 - Rappel sur la situation financière du Tennis. Suite à des problèmes de financement d'un contentieux prudhommal avec une salariée (22 K€), la situation financière de la section est très délicate. Un prêt de 5000 € de l'ASR a été accordé à la section avec une convention ASR/ Tennis stipulant un remboursement sur 5 ans. A l'AG 2018 le remboursement effectué sera de 4000 €.
 - Malheureusement une aide supplémentaire exceptionnelle de 3000€ a été demandée par le Tennis début septembre sans convention. A ce jour 1500€ ont été remboursés.

- Les représentants du Tennis seront reçus par le bureau de l'ASR afin de débattre sur la situation de cette section.
- Jamais le Président de l'ASR n'a été invité aux AG des Arts Martiaux... !!! Y'a-t-il des AG ? des statuts ? qu'elle est la situation du Yoga au sein des Arts Martiaux... ??? il faudrait qu'il y ait des sections distinctes. Le Yoga demande sans cesse des modifications de créneaux. Les représentants de la section seront convoqués devant le bureau de l'ASR pour faire un point général.
- Le Football : la Mairie annonce que les tribunes avec les vestiaires et les locaux en dessous, seront démolis (pb de sécurité), travaux prévus au 3^{ème} trimestre 2019.
La pratique du football sur le terrain en gazon est pour la Mairie praticable. Apparemment il n'y aurait pas eu de contre-indication envoyée à la section depuis l'interdiction suite aux conditions climatiques de l'année dernière.

Le Football confirme donc, en séance, son désir de toujours utiliser ce terrain. En revanche il ne sera pas praticable pour des matchs officiels en raison du manque de vestiaires joueurs et arbitres, de bureau, etc... une situation provisoire est en réflexion à la Mairie pour pallier à ce manque (bungalows, ...)

La section Football précise à la Mairie qu'il existe une possibilité de subvention pouvant prendre en charge une partie des travaux. Il s'agit de dossier FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur). La section transmettra les modalités à la municipalité.

- La Mairie a prévu prochainement des lieux de stockage pour l'association Athlétisme, en extérieur, pour leurs matériels.
 - La mairie fera effectuer un entretien préventif du terrain en gazon pour sa bonne utilisation par les sections utilisatrices en juin.
- **Ordre du Jour : Point évènements de fin de saison,**
 - Le 15/06 à Huard (stade+ gymnase). Tournoi intergénération Volley
 - Les 22/06 Finales des Coupes UFOLEP Volley Ball à Tabourot
 - Le WE du 5/6 mai 2019, le Badminton organise son tournoi national annuel réunissant plus de 300 joueurs (le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 08h00 à 20h). Pour cela l'association demande à la Mairie de voir avec le gardien pour passer la machine de nettoyage, sur les terrains, le vendredi. Il est souhaitable que l'Athlétisme n'utilise pas le gymnase le vendredi soir.
 - **Ordre du Jour : Questions diverses**
 - La Mairie précise que le 26/05 aura lieu les élections européennes. La salle de réunion de la maison des associations sera indisponible du 23/05 au 27/05.
 - La Mairie, par l'intermédiaire de la DGS, demande de lui fournir les articles sports pour le 10 mai 19 pour le futur magazine municipal. Les sections concernées sont : Athlétisme/Tir à l'Arc/Badminton/Multisports.
 - Le CMS risque de s'arrêter par manque de médecins disponibles et par manque de discipline d'adhérents prenant RDV et ne venant pas.
L'ASR souhaite aller au-devant des nouveaux médecins qui seront installés début juin à la nouvelle maison médicale, afin de voir ce qu'il serait possible d'envisager pour les consultations sportives.
 - Le Président de l'ASR propose à la section multisports que ses éducateurs mangent dans la salle de réunion de la maison des associations (samedi midi). Mais attention au nettoyage, il est interdiction de manger dans le Gymnase.
 - Le Président demande également que les sections, les écoles, le centre aéré puissent coopérer pour mutualiser les matériels qui pourraient l'être, afin de récupérer de la place, au gymnase Tabourot. Il est de plus en plus difficile d'accéder aux armoires.
 - Les sections demandent à faire passer un message aux écoles qui utilisent les matériels, d'en prendre soin et surtout de les ranger. Dernièrement les matelas ne l'étaient pas....

- La section Badminton demande au Tennis la possibilité d'avoir 22 balles usées afin de les installer sous les poteaux des filets. Cette situation serait plus pérenne et plus fiable pour éviter les dégradations du sol au gymnase Huard.
- Le Badminton demande au Président de l'Athlétisme de faire remonter les problèmes liés au nettoyage du gymnase Huard en fin d'entraînement le vendredi soir. Les athlètes rentrent avec leurs chaussures d'extérieures dans le gymnase et ne termine pas à 20h00 mais plus à 20h10. L'Athlétisme fait remonter à la Mairie que cela ne se passerait peut-être pas s'il existait des vestiaires extérieurs (sujet déjà discuté en amont)
- La section Tir à l'arc, demande à la Mairie à ce que la serrure d'accès au terrain situé derrière le tennis soit réparé afin que l'accès handicapé puisse être possible. 2 adhérents seraient concernés.
- Le Président de l'ASR annonce que la subvention (100 €) pour les petits matériels est reconduite pour 2019 sous réserve de la production de factures. (Matériels liés au sport)
- La Mairie se demande pourquoi, au vu de la convention avec la section Multisports (4ans/12ans), des enfants de plus de 12 ans sont adhérents. Plusieurs sections précisent que cette situation est la cause significative de perte d'adhérents. Le Président de la section Multisports précise qu'il envisage de fermer plusieurs groupes, au-delà de 12 ans, par manque d'effectif.

Secrétaire Adjoint ASR
Frédéric MONTAILLIER